

Des Débats se sont élevés et il a été finalement

ORDONNE, Que la question de concurrence soit maintenant mise séparément sur les Chefs d'accusation contre JONATHAN SEWELL, Ecuyer.

En conséquence la question a été séparément mise sur les dits Chefs d'accusation, et sur la conclusion et le titre d'iceux, il y a eu une division sur chaque, ils ont été emportés dans l'affirmative, et il a été

RESOLU, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dits Chefs d'accusation contre JONATHAN SEWELL, Ecuyer, Juge en Chef de la Province du Bas-Canada, et dans la conclusion et le titre d'iceux.

Il a été alors

ORDONNE, Que la question de concurrence soit maintenant mise séparément sur les Chefs d'accusation contre JAMES MONK, Ecuyer.

En conséquence la question a été séparément mise sur les dits Chefs d'accusation, et sur la conclusion et le titre d'iceux, il s'en est suivi une division sur chaque, ils ont été emportés dans l'affirmative, et il a été

RESOLU, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dits Chefs d'accusation contre JAMES MONK, Ecuyer, Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi pour le District de Montréal, et dans la conclusion et le titre d'iceux.

Après quoi, il a été

ORDONNE, Que la question de concurrence soit maintenant mise sur la Représentation à son Altesse Royale le Prince Régent, paragraphe par paragraphe.

La question a été en conséquence mise séparément sur les paragraphes, la Chambre s'est divisée sur chaque, ils ont été emportés dans l'affirmative, et il a été

RESOLU,